

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

Lieu : Ressourcerie de Menneval

L'an deux mille vingt-quatre le 21 février, les membres du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président.

Étaient présents : Titulaires : BEAUDOUIN Laurent, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DEFLUBE Fabienne, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DOUVENOU Gérard, DUTILLOY Brigitte, FINET Pascal, GENCE Claude, HOUSSARD Jean-Claude, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, LOUVEL Marilyne, ROCFORT Françoise, SENINCK Régine, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, TEMPERTON Joel, VAN DEN DRIESSCHE André, VANDOOREN Bernard et VILA Jean-Louis.

Pouvoirs : AUGER Michel donne son pouvoir à DELAPORTE Jean-Pierre, BERNARD Jean-François donne son pouvoir à HOUSSARD Jean-Claude, DE ANDRES Carole donne son pouvoir à GENCE Claude.

Suppléants votants : CHAUVIERE Noel (suppléant de DELAMARE Frédéric), BOURLON DE ROUVRE Emmanuel (suppléant de ROMERO Thierry), LEBOUCHER Alain (suppléant de BOUCHER Dominique), DORLEANS Jacques (suppléant de AUBOURG Jean) et GIRARD Jocelyne (suppléante de ENOS Jacques).

Suppléant non-votant :

Étaient excusés : AUGER Michel, BERNARD Jean-François, BOUCHER Dominique, DE ANDRES Carole, DEZELLUS Michel, DONNET MOUSSEUX Aline, DUONG Isabelle, DUMESNIL Jean-François, JEHANNE Éric, LEBOCEY Véronique, LEVASSEUR Dominique, MALCAVA Didier, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, PRESLES Gwendoline, ROBILLOT Philippe, ROMERO Thierry, THIEBAULT Damien, VAGNER Marie-Lyne, VAN DUFFEL Christine et VILLEY Cécile.

Absents : AUBOURG Jean, DANNEELS Philippe, DELAMARE Frédéric, DUFROY Maria, DUVAL Vanessa, ENOS Jacques, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LEROUX Etienne, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, PROVOST Jean Claude, SEYS Nicolas, STAB Anne, TIHY André et VANHEULE Philippe.

Assistaient à la réunion : Frédéric PERSON – Directeur Général des Services, MAROUARD Gilles – Responsable Exploitation, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, Sébastien FABRE - Responsable CETRAVAL, Dominique BOITEL – Responsable Communication et Marlène CORDEY – Gestionnaire aux Affaires Générales.

Secrétaire de séance : LEGROS Pierre.

Titulaires :	22
Suppléants votants :	05
Suppléant non votant :	00
Présents :	27
Pouvoirs :	03
Total votants :	30

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE ouvre la séance à 9 heures 05.

ÉTAT DES DECISIONS DU BUREAU ET DU PRESIDENT DEPUIS LA SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Conformément aux délégations qui lui sont accordées et celles conférées aux membres du Bureau, le président présente les décisions qu'il a prises depuis le comité syndical du 21 décembre 2023. Aucune remarque n'est émise.

TRANSMISSION DES PROCES-VERBAL DU 21 DECEMBRE 2023 POUR APPROBATION

Le procès-verbal est approuvé par les membres de l'assemblée délibérante.

M. Delaporte ouvre la séance en informant les élus qu'ils ont rencontré avec M. Person, le président et le nouveau directeur de la communauté de communes de Roumois Seine au sujet du transfert de la compétence collecte et que l'entretien s'est très bien passé. Il ajoute que la communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge a déjà voté le transfert. Enfin, ils ont rencontré les élus de l'IBTN la veille en conférence des maires et ont reçu un bel accueil.

Il ajoute qu'un problème de saturation des colonnes de verre a été constaté à Pont-Audemer à cause du prestataire de collecte « Mineris ». Il explique avoir rencontré des problèmes avec ce prestataire qui

n'est pas intervenu malgré les relances du SDOMODE. Il ajoute qu'un rendez-vous est prévu la semaine prochaine afin d'avoir des explications et d'appliquer les pénalités financières prévues au marché. Il précise que les agents du SDOMODE ont fait de leur mieux pour pallier la défaillance de MINERIS mais que cela n'a pas suffi et s'excuse auprès des élus de Pont-Audemer Val de Risle pour les désagréments.

M. Marouard précise qu'il a relevé 335 saturations cette année pour 56 l'année dernière sur la même période.

M. Simon demande quelle est la fréquence de passage des camions de collecte du verre.

M. Marouard explique qu'un planning de passage est prévu et qu'ils ont l'obligation d'intervenir dans les 48 h lors des alertes de saturation envoyées par le SDOMODE.

M. Person précise que MINERIS a de grosses difficultés en interne avec un chef d'équipe qui quitte l'entreprise, en conflit.

M. Simon ajoute : « on est responsable mais pas coupable ».

M. DELAPORTE ajoute qu'il est favorable à la régie pour la collecte du verre mais que le SDOMODE ne peut pas tout faire. Il s'en excuse une nouvelle fois et prévient les élus qu'ils seront tenus informés des sanctions financières qui seront appliquées.

Au sujet des biodéchets, M. Person annonce que les marchés d'acquisition de bioseaux, sacs krafts et composteurs individuels ont été attribués.

M. Legros demande à quelle date est prévu le début de la collecte des déchets alimentaires. Il précise que c'est une question qui revient souvent auprès des enquêteurs.

M. Person répond que l'objectif est toujours une mise en place en septembre. Et que l'essentiel est d'être opérationnel avant le début de la tarification incitative.

M. Van Den Driessche pense que pour le public il faut prendre une marge de sécurité et dire 4ème trimestre 2024.

M. Leboucher ajoute : « Ce qui est important c'est la communication. »

DELIBERATION DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

Monsieur BEAUDOUIN débute par remercier le nouveau service de la comptabilité du SDOMODE qui a travaillé sur son premier budget ainsi que Frédéric Person pour son investissement.

Il annonce aux élus qu'il s'agit de présenter aujourd'hui le compte administratif extrapolé et précise que cela prend un peu plus de temps du fait du passage au M57, ainsi que le budget prévisionnel 2024, qui sera voté le 3 avril prochain.

COMPTE ADMINISTRATIF PREVISIONNEL 2023

M. Beaudouin précise que les points financiers réguliers réalisés pendant toute l'année 2023 permettent de présenter un CA extrapolé sans surprise pour les élus.

M. Beaudouin présente ensuite synthétiquement les résultats de la section d'investissement et de fonctionnement.

M. Beaudouin fait ensuite un point sur la vente des produits recyclés en 2023, il constate que les montants totaux sont plus faibles qu'estimés, à hauteur de -6,21% par rapport au BP mais que l'écart est moins important qu'annoncé en décembre 2023.

M. Person présente ensuite le montant des contributions pour 2023. Il demande aux élus de se positionner sur le paiement individualisé du traitement des déchets verts collectés en porte à porte par l'IBTN, sachant que ces gisements sont traités avec tous les autres apports de DV. Il indique que les élus présents lors de la commission finances y étaient favorables.

Aucune remarque n'est émise en séance à ce sujet.

Mme Dutilloy s'inquiète du grand nombre d'erreurs de tri dans les poubelles jaunes et craint que cela n'empire avec la mise en place de la tarification incitative, notamment avec les poubelles qui restent sur les trottoirs.

M. Person répond qu'un travail est réalisé avec l'ITBN sur les poubelles des habitats collectifs, et qu'il faudra à l'avenir limiter au maximum que les bacs restent continuellement sur les trottoirs afin d'éviter que des personnes incivilisées puissent mettre des déchets dans les bacs des particuliers. Il faut réfléchir à la mise en place de points d'apport volontaire pour les habitants qui ne disposent pas d'un endroit privé pour entreposer leurs bacs.

Mme Seninck s'inquiète du passage des collecteurs dans les petites impasses.

M. Simon répond qu'il faut que les agents des communautés de communes aillent voir sur place : « Il y a souvent plus de solutions qu'on ne le pense ! »

Mme Seninck demande également pourquoi lorsqu'un habitant de Roumois Seine apporte de l'amiante en déchèterie, il est facturé alors que les habitants des autres CC ne le sont pas.

M. Person répond qu'historiquement la CC de Roumois Seine refacturait aux habitants leurs apports d'amiante. Cependant, en 2024, la facturation des apports d'amiante des particuliers sera mutualisée à l'échelle du SDOMODE, de ce fait les habitants ne seront plus facturés.

Il précise également que les contributions individualisées sur les emprunts réalisés avant le transfert des bas de quais, de 4 des EPCI adhérents pourront être supprimés lors du vote du budget prévisionnel en 2025 si les élus le décident.

Monsieur Beaudouin conclut en annonçant que si les dépenses et recettes inscrites sont confirmées, en fonctionnement comme en investissement, l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 927 475,86 €, pour 224 973 € inscrits lors du vote du BP 2023. Il précise qu'il y a dans cet excédent 332 206 € d'emprunts sollicités en 2023 non utilisés et que le réel excédent est d'environ 600 000 €.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET BUDGET PRIMITIF PROVISoire 2024

Monsieur BEAUDOUIN annonce ensuite les montants des recettes et dépenses estimées pour l'année 2024.

Monsieur Person présente les dossiers stratégiques avec notamment le transfert de la compétence collecte vers le syndicat, la collecte et la valorisation des déchets alimentaires des particuliers mais aussi des gros producteurs, la mise en place de la filière REP-PMBC dans les déchèteries ou l'installation de barrières.

M. Simon ajoute, en ce concerne les gros producteurs de déchets, et notamment les EHPAD : « Ils sont en demande de solutions, ce n'est pas si facile que ça, ils ne savent pas comment s'organiser pour réduire leurs déchets. Comment seront-ils facturés ? »

M. Person répond que les communautés de communes devront faire un arbitrage pour savoir si elles prennent en charge ou non la redevance spéciale des gros producteurs pour les EHPAD et établissements de soins.

M. Legros alerte sur le manque à gagner de la TEOM sur les habitations vacantes, au passage à la TEOMI, en effet, ces habitants ne paieront que la part fixe.

Sur un autre sujet, M. Person précise : « On avait proposé un transfert de la compétence collecte anticipé en mai 2024 pour Roumois Seine. Mais en travaillant avec la préfecture et pour éviter un flou dans les statuts entre mai 2024 et le 1er janvier 2025, il a été décidé de démarrer avec les nouveaux statuts au 1er janvier 2025 et de signer une convention de mise à disposition de personnel pendant cette période transitoire avec Roumois Seine. »

M. Delaporte ajoute : « Ils sont demandeurs et on va essayer de les aider. »

M. Person précise que de nouveaux éléments chiffrés seront présentés le 20 mars en réunion de bureau pour préciser les montants de cette convention.

M. Beaudouin présente ensuite 2 scénarii pour estimer le montant des ventes de produits recyclables et le scénario 2 avec les derniers prix unitaires connus semble être le plus prudent à retenir.

En ce qui concerne le montant des contributions par habitant, M. Person annonce que le SDOMODE sera le moins cher de Normandie en 2025 : « Le SEROC est meilleur cette année mais ils auront une augmentation de +20 % l'année prochaine. »

M. Delaporte ajoute : « Notre but, c'est que les habitants payent le moins cher possible. Les écarts entre les différentes communautés de communes, sont liés à la communication. On vous aide mais on ne peut pas tout faire. »

M. Szalkowski prévient : « C'est un mauvais signal qu'on envoie, au moment où on insiste sur le tri, si les factures augmentent. »

M. Person répond que les coûts unitaires de traitement vont toujours augmenter, en revanche il sera toujours possible d'avoir une diminution grâce la collecte des biodéchets et la baisse de fréquence de collecte des ordures ménagères : « A l'IBTN, il y a 9€ par habitant à aller chercher sur la collecte. »

M. Legros ajoute que suite aux premiers retours des enquêteurs, il semblerait qu'une bonne partie de la population soit prête à diminuer les fréquences de la collecte.

M. David précise que les gens sont demandeurs.

Après avoir présenté toutes les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2024, M. Beaudouin annonce que l'excédent de fonctionnement à reporter s'élèverait à 366 260.79 €.

EXTRAPOLATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2025 A 2027

Monsieur Person présente le dossier et annonce que ces tableaux d'extrapolation ne sont que des hypothèses mais tiennent compte des dossiers stratégiques présentés précédemment et dont les dépenses et les recettes devront être prises en compte pour les années 2025 à 2027.

M. Delaporte pense que ces chiffres sont très prudents mais que le travail d'extrapolation est fait et qu'il faut en tenir compte.

Mme Dutilloy termine en remerciant les élus et services : « C'est un beau travail, merci »

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2024-023 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 COMPRENANT NOTAMMENT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PREVISIONNEL, LE BUDGET PRIMITIF PROVISoire 2024 ET L'EXTRAPOLATION DES BUDGETS PREVISIONNELS 2025 A 2027

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312 1 et D. 2312-3 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'avis de la commission finance réunie le 07 février 2024 ;

Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire présenté par le vice-président en charge des finances, Monsieur Laurent BEAUDOUIN ;

Après avoir débattu des orientations budgétaires proposées ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article unique : De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Monsieur Laurent BEAUDOUIN, vice-président en charge des finances, par une délibération spécifique pour l'exercice 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas eu de questions complémentaires au dossier.

PROCHAINES REUNIONS

Budget Primitif 2024, incluant notamment le détail des contributions financières :

- **Commission finances, suivie d'un Bureau : mercredi 20 mars** 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical mercredi 3 avril** 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

- **Bureau mercredi 17 avril** 2024 à 9 heures 30 au **CETRAVAL**
- **Bureau** mercredi 5 juin 2024 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.
- **Comité syndical** : mercredi 26 juin à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval.

Le secrétaire de séance,

LEGROS Pierre



Le Président
Jean Pierre DELAPORTE



THE HISTORY OF THE

REIGN OF

CHARLES THE FIRST

BY

JOHN BURNET

OF

SCOTLAND

IN

SEVEN VOLUMES

THE SECOND

VOLUME

LONDON